

Annemasse le 11 février 2021

**De Monsieur Pierre-Jean CRASTES,
Vice-président délégué aux finances, aux
politiques partenariales et au Projet
d'agglomération du Grand Genève**

**A Mesdames et Messieurs les
délégués du Comité syndical**

Objet : Rapport d'orientation budgétaire 2021

La préparation du Budget Primitif (BP) pour l'année 2021 s'inscrit dans une perspective de transition, faisant suite à l'installation du Pôle métropolitain pour le nouveau mandat il y a tout juste six mois et, surtout, au travail en cours d'élaboration de notre feuille de route politique pour le mandat 2020-2026. Il est établi dans un contexte contraint, marqué par la crise sanitaire, économique et sociale, et donc par de très fortes tensions sur les finances publiques.

Le premier budget de notre nouveau mandat au Pôle métropolitain est donc marqué par la volonté de poursuivre les actions structurantes initiées précédemment et de rendre possible de nouvelles évolutions fortes dans le mandat, dès lors que notre feuille de route politique sera adoptée et traduite en plan d'actions.

Ainsi, l'année 2021 sera marquée par la finalisation du Projet d'agglomération de 4^{ème} génération du Grand Genève et son dépôt auprès de la Confédération suisse, la préparation du Contrat de Relance et de Transition Ecologique, la refondation du projet de territoire Grand Genève à l'aune des défis de la transition écologique avec le lancement de la démarche « Grand Genève en transitions », le déploiement de services à la mobilité dans le Genevois français (autopartage et covoiturage), l'adoption du schéma métropolitain de l'Habitat, le lancement d'expérimentations en faveur de l'économie circulaire, la promotion des économies d'énergie et de la production d'énergie renouvelable, le développement de l'offre de formation et d'enseignement supérieur.

L'année 2021 sera aussi l'occasion de débattre et de décider, dans le droit fil de la feuille de route politique, de sujets majeurs liés à l'organisation de la mobilité dans le Genevois français avec la perspective d'une Autorité Organisatrice de la Mobilité à l'échelle de notre territoire, à l'élaboration possible d'un Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) sur un périmètre à définir (hors Thonon agglomération disposant d'un SCOT sur un périmètre élargi), l'élaboration d'un programme d'actions économiques du Genevois français permettant de répondre aux défis de la crise et de prendre le virage de la transition écologique.

L'action du Pôle métropolitain du Genevois français répond à plusieurs objectifs de ses EPCI membres :

- renforcer leur capacité de négociation au sein du Grand Genève et dans les différentes instances de coopérations transfrontalières;
- garantir une meilleure visibilité et une meilleure prise en compte de notre réalité transfrontalière au sein de la Région Auvergne - Rhône-Alpes et plus globalement au plan national;
- renforcer nos capacités d'actions dans 4 domaines prioritaires: la mobilité, l'aménagement du territoire, la transition écologique ; le développement économique, la formation et l'enseignement supérieur.

- accompagner les EPCI (Etablissements Publics de Coopération Intercommunale) dans la recherche de financements, dans le cadre des politiques contractuelles, en appui des réalisations et investissements qu'ils portent ;
- engager des actions de communication, proposer des démarches de concertation et de participation, agir dans le domaine de la Culture afin de renforcer l'adhésion et le sentiment d'appartenance au Grand Genève ; mieux appréhender les enjeux de notre territoire, accompagner les changements, mieux adapter et rendre lisibles les actions menées. Le Pôle doit porter un message auprès des habitants du Genevois français et du Grand Genève.

Progressivement, nous avons donc développé cinq types d'actions pour :

- Planifier pour mieux maîtriser notre développement à l'échelle transfrontalière (Projets de territoire du Grand Genève et différentes générations de Projet d'agglomération) et du Genevois français (Schémas métropolitains de mobilité, d'accueil des entreprises, d'aménagement commercial, coordination des Plans Climat Air Energie Territoriaux (PCAET...))
- Déployer des services aux habitants et des entreprises à travers les mobilités nouvelles (covoiturage, autopartage-Citiz, plans de mobilités), la Cité des Métiers du Grand Genève, Grand Forma (formation et enseignement supérieur), REGENERO...
- Réaliser des événements fédérateurs et une communication plus proche des usagers et des habitants : la Nuit est Belle, les Assises Européennes de la transition énergétique, les Rencontres culturelles du Grand Genève, Assises transfrontalières des Elus, promotion du territoire à travers les événements économiques annuels, F-LEX, le Festival du Léman Express, la refonte des sites internet du Grand Genève et du Pôle métropolitain du Genevois français...
- Développer des partenariats afin de renforcer l'efficacité de nos actions, faire reconnaître la spécificité de notre métropole transfrontalière, mobiliser des cofinancements externes afin d'accélérer la réalisation des projets : Europe (plusieurs opérations INTERREG), Etat et Région (Contrat de Plan Etat-Région avec la convention de Coopération métropolitaine du Genevois français ; CRTE. Convention Air...); Confédération suisse, Cantons de Genève et Vaud (Projets d'agglomération), nouvelles formes de partenariats avec l'ADEME, l'Agence Auvergne Rhône-Alpes Energie, la Banque des Territoires.
- Observer et objectiver les dynamiques du territoire comme base des politiques publiques.

Notre mandat s'ouvre par une crise sanitaire, économique et sociale majeure. Il est aussi marqué par de nombreuses avancées. La mise en service du Léman Express, des bus et tramway transfrontaliers, la Voie Verte d'agglomération constitue une démonstration quotidienne de la valeur ajoutée de la coopération transfrontalière pour le développement de services aux habitants. Ce résultat confirme la réalité de notre bassin de vie transfrontalier, réalité humaine, sociale, économique, culturelle et sportive.

Jugées impossibles hier, ces réalisations se sont affirmées dans le quotidien de nombreux concitoyens. Elles nous invitent à redoubler d'efforts pour répondre aux besoins des habitants et entreprises de notre territoire, relever les défis de la crise et garantir le vivre ensemble. La transition écologique constitue le fil directeur de notre mandat.

L'année 2021 est donc une année de transition et doit nous permettre de redéfinir le champs des possibles, les priorités à donner à l'action du Pôle métropolitain, les domaines dans lesquels, nous souhaitons à travers le Pôle métropolitain, renforcer les capacités d'actions du bloc local communes – EPCI – Pôle métropolitain.

Dans cette perspective, il est proposé, dans le cadre du Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) du budget primitif 2021, de ne pas appeler d'augmentation de cotisations des EPCI membres, contrairement à ce que prévoyait initialement la prospective budgétaire 2018-2021, afin de se donner le temps d'élaborer – toujours dans cette logique de budget de transition – un nouvel effort de projection, sur la durée.

Le BP 2021 s'inscrit dans l'hypothèse d'une stabilité des contributions des membres à 7€ par habitant pour la seule année 2021, (la prospective budgétaire 2018 – 2021 prévoyait une contribution de 8,50 € / habitant pour l'année 2021).

Une évolution à la hausse des contributions reste néanmoins possible, dès 2022, en lien avec le programme d'actions prévisionnel et l'évolution souhaitée des missions et compétences que les EPCI souhaiteront confier au Pôle métropolitain.

Les recettes prévisionnelles du BP 2021 reposent donc sur un peu plus de 3 000 000 € de contributions des membres. Elles intègrent également des subventions externes de l'ordre de 773 000 € (Europe – INTERREG ; Région ; ADEME ; Banque des Territoires) et un report estimatif de 739 000 € du BP 2020.

Le projet de BP 2021 s'équilibre ainsi en dépenses et en recettes à hauteur de 4 730 000 €.

La consommation du budget 2020 en fonctionnement est de 72.19% et 41.50% en investissement. Ce taux de réalisation en baisse par rapport aux années antérieures (90% en 2018 ; 82% en 2019), 2020 conjuguant renouvellement des équipes politiques et crise sanitaire.

Le BP 2021 est un budget de transition. Une prospective budgétaire à 3 ans sera donc établie après adoption de la feuille de route politique 2020-2026 et mise à jour du programme de travail pluriannuel.

Calendrier budgétaire

- **Novembre 2020 – janvier 2021** : processus de dialogue budgétaire
- **22 janvier 2021** : orientations budgétaires du Bureau du Pôle métropolitain
- **05 février 2021** : deuxième discussion en Bureau.
- **18 février 2022** : débat d'orientation budgétaire du Conseil syndical.
- **26 mars 2021** : réunion du Comité syndical afin de soumettre au vote le projet de budget primitif 2021 du Pôle métropolitain

Table des matières

Table des matières	4
1. Préambule	5
2. Contexte et contraintes de l'élaboration budgétaire	5
2.1 Contexte financier	5
2.2 Les dispositions du PLF 2021	8
3. L'action du Pôle métropolitain et la construction d'une nouvelle feuille de route.....	9
4. Les ressources	10
5.1 Les ressources financières.....	10
5.2 Les ressources humaines.....	13
Les effectifs	13
b) La masse salariale	14
Organisation	15
Actions sociales.....	16
Mutualisation	16
5.3 L'endettement.....	17
5. La situation financière du Pôle métropolitain	17
6.1 Budget 2020 : bilan.....	18
6.2 Budget 2021 : principales caractéristiques.....	18
6. Budget 2021 : propositions	21
7. Traduction budgétaire du programme de travail	22
A. Gouvernance	22
B. Mobilité	23
C. Aménagement du territoire	24
D. Transition écologique	25
E. Développement économique et formation.....	26
F. Communication et identité territoriale.....	27
H. Domaine d'actions : Frais de personnel	28
I. Domaine d'actions : Administration générale	29

1. Préambule

Au-delà de son caractère obligatoire, le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) permet la bonne information des élus sur la situation économique et financière de leur collectivité, dans la perspective d'éclairer leurs choix lors du vote du Budget Primitif. La tenue d'un DOB est obligatoire pour les Régions, les Départements, les communes de 3500 habitants et plus, leurs établissements publics administratifs et leurs groupements comprenant au moins une commune de 3500 habitants et plus (art. L.5211-36 du CGCT).

Le DOB doit faire l'objet d'une délibération distincte, et doit s'effectuer dans les conditions applicables à toute séance de l'assemblée délibérante (art.L.2121-20 ; L.2121-21 ; L.3121-14 ; L.3121-15 ; L.4132-13 et L.4132-14 du CGCT). Le débat d'orientation budgétaire est un acte réglementaire qui doit se tenir dans les 60 jours qui précède le vote du budget primitif, il s'agit de débattre sur une présentation permettant à chacun d'avoir le même niveau d'information et de saisir les orientations proposées pour le budget 2020.

L'article 107 de la loi NOTRe du 7 août 2015 (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) accentue l'information des élus. Ainsi, le DOB s'effectue sur la base d'un rapport élaboré par le Président de l'EPCI sur les orientations budgétaires (ROB), les engagements pluriannuels envisagés, l'évolution des taux de fiscalité locale ainsi que la structure et la gestion de la dette. Sur le contenu, ce rapport doit non seulement présenter un volet financier mais également un volet ressources humaines. Cette présentation s'impose tant au budget principal qu'aux éventuels budgets annexes.

Ce rapport doit être communiqué aux membres du conseil syndical, au minimum 5 jours francs avant la tenue du conseil. Il comprend des informations sur l'analyse prospective, en fonctionnement et en investissement, sur les principaux investissements projetés et sur le niveau d'endettement.

Le rapport est axé sur une situation sommaire de l'environnement général des finances publiques et des finances locales, de la situation financière du Pôle métropolitain, des perspectives et des principales évolutions attendues, des orientations sur la politique fiscale pour 2020. Il s'insère dans les mesures d'information du public sur les affaires locales et permet aux élus d'exprimer leurs vues sur la politique budgétaire menée.

En application des dispositions de l'article 107 de la loi précitée, il est pris acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire par une délibération spécifique et le rapport adressé au Comité syndical à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires est mis en ligne sur le site internet de la collectivité.

2. Contexte et contraintes de l'élaboration budgétaire

2.1 Contexte financier

- Contexte international et européen

Suite à l'apparition fin 2019 du coronavirus SARS-CoV-2, le reste du monde a assisté incrédule le 23 janvier 2020 aux premiers confinements de métropoles chinoises avant d'être touché à son tour par la pandémie de la COVID-19 début 2020. Depuis, l'économie mondiale évolue cahincaha, au rythme de la pandémie et des mesures de restrictions imposées pour y faire face.

Démunis face à la première vague qui submergea les services hospitaliers au printemps, les gouvernements, cherchant à enrayer la vitesse de propagation de l'épidémie, ont eu largement recours à des mesures de confinement, qui se sont traduites au deuxième trimestre par un double choc d'offre et de demande à l'échelle mondiale. Après une chute record de l'activité au premier semestre, les déconfinements progressifs au début de l'été se sont traduits mécaniquement par de forts rebonds au 3^{ème} trimestre dans les pays développés, l'activité restant toutefois en retrait par rapport à fin 2019.

Suite à l'accélération de la propagation de l'épidémie à partir de la fin de l'été, l'Europe et les Etats-Unis sont confrontés depuis l'automne à une 2^{ème} vague de contaminations, conduisant à une réintroduction progressive des mesures restrictives voire à des nouveaux confinements, qui devraient peser sur l'activité sur la fin d'année. Avec plus de 1,2 millions de décès et plus de 53 millions de cas d'infection à la COVID-19 recensés au niveau mondial, à la fin 2020. Le déploiement des vaccins relativement efficaces constituent de véritables lueurs pour enrayer la pandémie.

Après une chute vertigineuse du PIB comparée à 2008, due aux restrictions et confinements instaurés de mars à mai dans la plupart des économies de la zone euro, l'activité, profitant de la levée progressive des mesures contraignantes a fortement rebondi cet été.

Pour autant l'activité demeure en retrait de plus de 4 % par rapport à fin 2019. Les secteurs sources de fortes interactions sociales tels que les services de transports, de restauration et d'hébergement et les autres activités liées au tourisme demeurant durablement affectés. Les pays plus touristiques (Espagne, France, Italie) souffrent ainsi davantage que ceux disposant de secteurs manufacturiers importants (Allemagne).

Fin septembre, les indicateurs avancés étaient au vert (enquêtes de confiance, carnets de commandes...) malgré les incertitudes sur l'issue de l'élection présidentielle américaine et sur celle des négociations post-Brexit entre l'UE et le RU.

Mais la 2^{ème} vague de l'épidémie qui frappe actuellement l'Europe devrait renverser cette tendance. Les mesures de restriction, progressivement réintroduites dans la plupart des pays, conduisent à de nouveaux confinements dans plusieurs régions et pays (Irlande, Pays de Galles, France, Belgique, Allemagne, Espagne, Italie...) depuis octobre. L'activité en zone euro devrait à nouveau se contracter au T4, mais dans une moindre mesure les gouvernements tentant de minimiser l'impact économique notamment en maintenant les écoles ouvertes et en préservant certains secteurs d'activité (construction).

Au-delà des plans d'urgence nationaux, le soutien massif des institutions supranationales devrait atténuer les effets de la 2^{ème} vague de la pandémie en zone euro et contribuer à relancer l'économie une fois celle-ci maîtrisée.

Au cours de l'été, les États membres de l'UE se sont mis d'accord sur un important plan de relance de 750 milliards € en prêts et subventions, en plus du programme SURE (100 Mds €) destiné à soutenir les programmes de chômage de courte durée. Sur le plan sanitaire, la commission a également annoncé fin octobre le financement de transferts transfrontaliers de patients (220 millions €) là où cela est nécessaire.

De son côté, contrairement à 2008, la BCE a réagi rapidement et significativement. Après avoir augmenté son programme d'achats d'actifs (APP) de 120 milliards €, elle a créé le programme PEPP (Pandemic Emergency Purchase Programme) initialement doté d'une capacité de 750 milliards €, puis portée à 1350 milliards € début juin. Pour alimenter les banques en liquidités, elle a également assoupli les conditions des TLTRO III puis créé le programme PELTRO (Pandemic Emergency Longer-Term Refinancing Operations). Au-delà, elle a maintenu sa politique monétaire très accommodante, ce qui s'est traduit par des taux d'intérêt très bas, permettant aux gouvernements de financer d'importants plans de relance par déficit public.

Dans ce contexte d'incertitudes accrues, la croissance du PIB en zone euro devrait chuter à environ – 8 % en 2020 avant de rebondir à 6 % en 2021

– **Contexte national**

Résiliente en 2019 (1,5 %), l'économie française a été durement touchée par la pandémie COVID-19 au premier semestre 2020. Reculant de 5,9 % au premier trimestre, le PIB a chuté de 13,7 % le trimestre suivant, suite au confinement national instauré au printemps dernier (17 mars au 11 mai).

Si toutes les composantes de la demande ont été affectées, certains secteurs ont été plus particulièrement touchés par la crise sanitaire : l'hébergement et la restauration, la fabrication d'équipements de transport (automobile et aéronautique) et les services de transport.

Suite à l'assouplissement des restrictions, l'activité économique française a fortement rebondi à l'été tout en restant inférieure de 4 % à son niveau d'avant crise. La croissance du PIB au 3^{ème} trimestre a ainsi atteint 18,2 % mais a reculé de 4,3 % en glissement annuel.

L'accélération des contaminations depuis la fin de l'été a conduit à un nouveau confinement national le 30 octobre pour une durée de 4 semaines. L'activité économique devrait à nouveau se contracter au 4^{ème} trimestre. Toutefois compte tenu de la progressivité des mesures de restriction imposées depuis fin septembre (fermeture des bars, couvre-feux locaux, confinement national) et de l'allègement des restrictions en termes de déplacement et d'activité (maintien des écoles ouvertes), l'impact économique devrait être moins fort qu'au 2^{ème} trimestre, de l'ordre de - 8 %. Dans ce contexte

incertain, la croissance française devrait chuter de - 10,3 % en 2020 avant de rebondir à 5,7 % en 2021.

Sur le marché du travail, l'impact de la pandémie est d'ores et déjà impressionnant. Au premier semestre 2020, 715 000 personnes avaient déjà perdu leur emploi salarié. En deux trimestres, l'ampleur des destructions d'emploi a ainsi dépassé les 692 000 créations d'emploi lentement accumulées depuis 2017.

Cette destruction massive d'emploi ne s'est pas immédiatement traduite par une hausse du taux de chômage tel que mesuré par le BIT. En effet, le nombre de chômeurs se déclarant activement à la recherche d'un emploi ayant diminué pendant le confinement, le taux de chômage a nettement diminué passant de 8,1 % à fin 2019 à 7,1 % au 2^{ème} trimestre 2020, alors même que la situation sur le marché du travail se détériorait.

L'assouplissement des restrictions durant l'été aura eu raison de cette baisse du chômage en trompe-l'œil. Au 3^{ème} trimestre, le nombre de chômeurs a augmenté de 628 000 en France et atteint 2,7 millions tandis que le taux de chômage (BIT) s'élevait de nouveau à 9,0 %. Afin de soutenir les entreprises et limiter la hausse du chômage, le gouvernement a adapté dès mars le dispositif d'activité partielle, qui a été largement sollicité. Son coût pour 2020 est estimé à 31 milliards € (1,3 % de PIB) et à 6,6 milliards € pour 2021. Malgré cela, le taux de chômage devrait culminer au-dessus de 11 % d'ici à la mi-2021, pour diminuer ensuite et atteindre 8 % vers la fin de 2022.

Pour atténuer l'impact économique et social de la crise sanitaire, le gouvernement a accompagné le premier confinement d'un vaste ensemble de mesures d'urgence. Ces mesures ont été conçues pour soutenir les ménages (en préservant leur emploi et la majeure partie de leurs revenus grâce au chômage partiel), pour soutenir les entreprises (en renforçant leur trésorerie par le biais de facilités de crédit) et pour soutenir certains secteurs d'activité les plus durement touchés par l'épidémie (tels que le tourisme, l'automobile et l'aéronautique).

Le coût total de ces mesures est estimé à près de 470 milliards € (environ 20 % du PIB). Toutefois, seule une partie des mesures (64,5 Mds €) aura un impact direct sur le solde public, l'impact des mesures de trésorerie (76 Mds €) et de garanties de l'Etat (327,5 Mds €) à ce stade incertain n'étant susceptible d'intervenir qu'après 2020.

Au-delà de ces mesures d'urgence, le gouvernement français a lancé en septembre un plan de relance sur les années 2021-2022 de 100 milliards € (soit 4,3 % du PIB) financé à hauteur de 40 milliards € par l'Europe. Comprenant trois axes (écologie, compétitivité et cohésion), il vise à soutenir l'activité et minimiser les effets potentiels à long terme de la crise sanitaire. Enfin, l'annonce du 2^{ème} confinement s'est accompagnée d'une enveloppe budgétaire supplémentaire de 20 milliards € de soutien financier, largement répartie sur les programmes mis en place précédemment.

Depuis le début de la pandémie mondiale, l'inflation de l'IPC français a fortement baissé, passant de 1,5 % en GA en janvier 2020 à 0 % en septembre, son plus bas niveau depuis mai 2016. Cette forte baisse de l'inflation est principalement due à l'effondrement des prix de certains biens et services, induit par une plus forte baisse de la demande mondiale relativement à celle de l'offre mondiale induites par l'instauration de confinements dans de nombreux pays du monde.

La chute des prix du pétrole est ainsi largement à l'origine de la disparition de l'inflation française. Le prix du baril de Brent est en effet passé de 69 dollars fin 2019 à moins de 10 dollars le 21 avril 2020. Depuis il est remonté à 46 dollars avant de repartir à la baisse fin août. Or, compte tenu des stocks de pétrole élevés et de l'abondance des réserves de l'OPEP par rapport à la croissance de la consommation mondiale, le prix du baril de Brent devrait atteindre 49 dollars mi-2021. Au regard de la hausse attendue du chômage, l'inflation devrait être principalement guidée par les prix du pétrole et rester faible un certain temps : après 1,1 % en 2019, l'inflation française (IPC) devrait à peine atteindre 0,5 % en moyenne en 2020 et demeurer à 0,6 % en 2021.

Sous le double effet de la baisse de l'activité et d'interventions publiques massives en raison de la crise sanitaire, le déficit public devrait atteindre 11,3 % du PIB en 2020, tandis que la dette publique s'élèverait à 119,8 % du PIB selon le 4^{ème} projet de loi de finances rectificative (PLFR) pour 2020. Pour 2021, le gouvernement prévoyait, dans le PLF 2021 avant le nouveau confinement, une baisse du déficit public à 6,7 % du PIB et une dette publique à 116,2 % du PIB.

Pour autant, la forte augmentation attendue de la dette publique française ne devrait pas affecter la viabilité de la dette de la France en raison des coûts d'emprunt extrêmement bas liés à la politique très accommodante de la BCE. En effet, compte tenu du niveau très faible de l'inflation, les taux d'intérêt devraient rester extrêmement bas pendant encore un certain temps. Or, si la banque centrale ne réduit pas son bilan dans les années à venir, les obligations achetées par la BCE deviendront « perpétuelles » et le taux d'endettement ne différera de la période pré-crise que d'un point de vue comptable.

2.2 Les dispositions du PLF 2021

Un Projet de Loi de Finances reflète son temps. La pandémie imprime donc fortement sa trace au projet 2021 comme elle a amené une série de lois de finances rectificatives tout au long de l'année. Les entités publiques locales sont fortement touchées dans leurs finances par la crise. L'impact pourrait être de 20 milliards € sur trois ans, à comparer à des dépenses de fonctionnement proches de 700 milliards € dans le même temps

Le corpus réglementaire institue différentes mesures pour résorber ce choc et donner aux entités publiques locales les moyens d'être des acteurs de la relance, le grand axe du PLF 2021. En même temps, les mesures prises pour améliorer la compétitivité des entreprises - les acteurs économiques qui ont le plus à souffrir de la crise - ont des effets de bord sur le secteur public territorial : la baisse de 10 milliards € des impôts de production implique une série de mesures de compensation.

Hors crise, les mesures proposées dans le projet sont dans la continuité des lois de finances précédentes : gestion de la fin de la taxe d'habitation, mesures diverses de simplification... Au-delà du délicat exercice de limiter l'impact financier de la crise pour les collectivités, le PLF 2021 met en exergue le rôle spécifique du secteur public territorial qui est le grand acteur de l'investissement public. Il en représente 55 %.

L'enjeu est de favoriser la reprise économique par l'investissement, et surtout de construire le monde de demain autour des grands thèmes de transition énergétique et écologique, des nouvelles mobilités, de la santé et du sport et plus généralement de l'investissement au service des acteurs économiques locaux, de l'équilibre et de l'attractivité des territoires.

Des transferts financiers de l'Etat aux collectivités en baisse dans le PLF 2021 : fin des dégrèvements de taxe d'habitation (TH). Ils incluent la totalité des concours financiers de l'Etat majorés des subventions des autres ministères, des contreparties des dégrèvements législatifs, du produit des amendes de police de la circulation et des radars ainsi que la fiscalité transférée et le financement de la formation professionnelle. Ils atteignent 104,4 milliards € dans le PLF 2021 à périmètre courant, en baisse de 10 % par rapport à la LFI 2020.

Cette diminution est directement liée à la suppression des dégrèvements de TH puisqu'en 2021, le produit de la TH est affecté au budget de l'Etat (- 13 Mds €) et le bloc communal est compensé par de nouvelles ressources fiscales.

Les concours financiers de l'Etat représentent 51,9 milliards €. Ils totalisent tous les prélèvements sur recettes (PSR) de l'Etat au profit des collectivités locales ainsi que les crédits du budget général relevant de la mission relations avec les collectivités territoriales (RCT). La mission RCT se compose à environ 90 % de quatre dotations : la dotation générale de décentralisation (DGD) qui compense les charges résultant de transferts de compétences, la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) et la dotation globale d'équipement (DGE) des départements.

Au niveau des prélèvements opérés sur les recettes (PSR) de l'Etat au profit des collectivités territoriales, le niveau des dotations générales de fonctionnement est stabilisé. Les PSR de l'Etat en faveur des collectivités représentent une part prépondérante des concours financiers de l'Etat (83 %) et même de l'ensemble des transferts aux collectivités locales (41 %). Les PSR s'élèvent à 43,25 milliards € en 2021, soit en augmentation de 4,9 % par rapport à la LFI 2020. La DGF est stable avec un montant de 26,756 milliards €. Le FCTVA poursuit sa croissance (+ 9,1 %) grâce à une bonne reprise de l'investissement local depuis 2017.

Deux nouveaux prélèvements voient le jour. Le premier pour soutenir le bloc communal confronté aux pertes de recettes liées à la crise sanitaire. Le second pour compenser la révision des valeurs locatives des locaux industriels. Les compensations d'exonérations de fiscalité locale, quant à elles, chutent (- 80 %) du fait de la mise en place de la réforme fiscale dès 2021 et par conséquent de l'arrêt de la prise en charge par l'Etat du dégrèvement de la TH.

Le PLF prévoit une minoration très limitée des variables d'ajustement de 50 millions € pour 2021, uniquement fléchée sur les départements et régions. Elle concerne la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP), ainsi que la dotation pour transferts de compensations d'exonérations de fiscalité directe locale (DTCE).

Les variables d'ajustement du bloc communal sont totalement épargnées. La minoration des variables d'ajustement se fera au prorata des recettes réelles de fonctionnement de leurs bénéficiaires.

Les dotations de soutien à l'investissement local sont stabilisées depuis 2019. Les dotations d'investissement allouées aux communes et EPCI s'élèvent à 1,8 milliard € dans le PLF 2021, montants inchangés par rapport à 2020 :

- Dotation politique de la ville (DPV) : 150 millions €
- Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) : 1 046 millions €
- Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) : 570 millions €

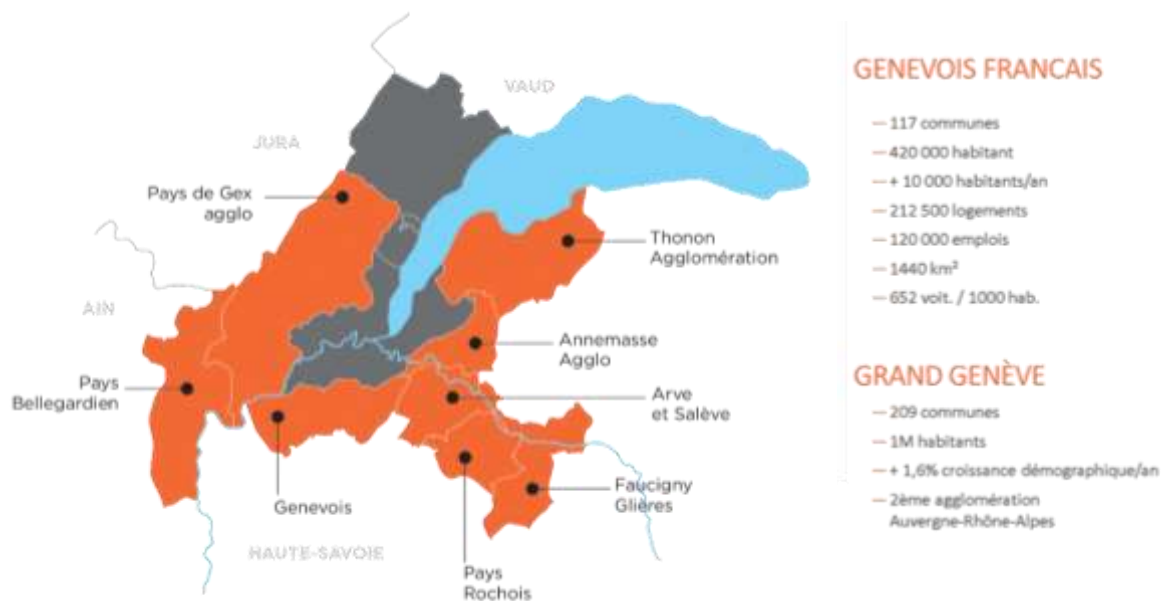
La dotation globale d'équipement (DGE) des départements est quant à elle renouvelée au même niveau que l'année passée : 212 millions €.

Le PLF 2021 s'inscrit dans le cadre d'un plan de relance de 100 milliards € du gouvernement qui permettrait de trouver une économie française sur la même dynamique que la période précédant la crise.

L'une des mesures, détaillée dans les articles 3 et 4 du PLF, consiste à réduire les impôts de production de 10 milliards € dès 2021, grâce à 3 leviers : la baisse du taux de cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) ; la baisse du plafonnement de la contribution économique territoriale (CET) ; la révision des valeurs locatives des établissements industriels.

3. L'action du Pôle métropolitain et la construction d'une nouvelle feuille de route

Le Genevois français compte plus de 420 000 habitants, 119 000 emplois et 22 500 entreprises. Il est composé de huit intercommunalités, représentant désormais 117 communes situées dans les départements de l'Ain et de la Haute-Savoie. Il constitue la partie française du Grand Genève, agglomération transfrontalière de plus d'un million d'habitants.



En 2017, l'évolution en Pôle métropolitain a permis de renforcer les capacités d'action des élus du Genevois français dans tous ses domaines, pour répondre aux objectifs suivants :

- renforcer notre capacité de négociation au sein du Grand Genève et au sein des différentes instances de coopération transfrontalière ;
- garantir une meilleure visibilité et une meilleure prise en compte de notre réalité transfrontalière au sein de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et plus globalement au plan national ;
- consolider et développer les compétences du Pôle métropolitain ;
- accompagner la recherche de nouvelles sources de financement.

Unies au sein d'une même instance, les collectivités membres du Pôle métropolitain constituent un membre fondateur et de plein droit du Groupement Local de Coopération Transfrontalière (GLCT) Grand Genève, au même titre que la République et Canton de Genève, la Ville de Genève, la Région de Nyon, la Confédération suisse (en tant que membre associé) et les autres partenaires français : Région Auvergne-Rhône-Alpes, Conseils départementaux de l'Ain et de la Haute- Savoie, l'Etat (en tant que membre associé).

Le Pôle métropolitain permet de faire ensemble ce que l'on ne peut faire seul.

Le Pôle métropolitain c'est :

- réunir en communauté de moyens
- agir en communauté de projets
- réussir en communauté de destin

Le Pôle métropolitain – à travers sa mission « politiques contractuelles » - est, par ailleurs, en capacité d'aller chercher des financements, de porter des projets structurants et de renforcer les partenariats au sein du Grand Genève et de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Enfin, le Pôle métropolitain conçoit, avec ses membres, les stratégies de développement du territoire, coordonne des actions, impulse des projets notamment à travers des expérimentations, et assure des services aux habitants. Ces quatre fonctions s'appliquent de manière différenciée sur les thématiques de la transition écologique, de la mobilité, de l'aménagement du territoire, du développement économique et de la formation.

Enfin l'action du Pôle métropolitain comporte un enjeu fort de communication et d'appropriation par les élus et par la population du territoire. Le Pôle métropolitain doit porter un message, un projet d'identification et d'appartenance, auprès des habitants du Genevois français et du Grand Genève.

Le mandat qui débute est marquée par la volonté de faire de la transition écologique le fil directeur de l'action métropolitaine. Sur cette base, un important travail de refonte de la feuille de route politique, au regard des enjeux actuels, liés à la gestion de la crise sanitaire et à la nécessité d'assurer la transition écologique du territoire, a été initié dès l'installation du nouveau conseil syndical. A l'heure où le document d'orientation budgétaire est rédigé, la feuille de route politique n'est pas achevée, ni validée.

Aussi au regard de ces éléments, l'année 2021 constituera une année politique et donc budgétaire de transition.

4. Les ressources

5.1 Les ressources financières

Le Pôle métropolitain ne lève aucune fiscalité. Ses ressources proviennent des cotisations de ses membres et des cofinancements obtenus auprès des partenaires institutionnels.

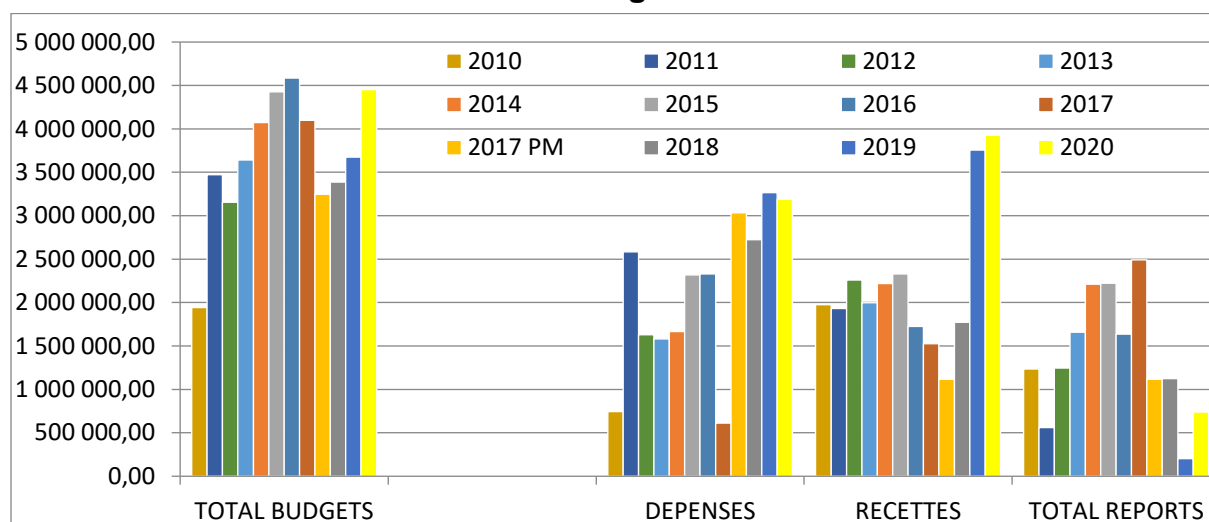
La cotisation des membres est en 2020 de 7 € par habitant.

Le budget de l'ARC puis du Pôle métropolitain oscille entre 3 et 4 millions € par an depuis 2010. C'est un budget quasi-exclusivement de fonctionnement, l'investissement étant limité à l'achat de matériel informatique et de mobilier pour le personnel et depuis, 2020, de mobilier urbain pour les premières lignes de covoiturage. Le budget d'investissement se situe entre 10 000 € et 80 000 € depuis 2010. Cette année il y a un reste à réaliser en investissement de 33 999.84 € (mobilité).

En 2019 et 2020 les budgets du Pôle métropolitain du Genevois français sont de l'ordre de 3.7 à 4.4 millions € par an et les budgets d'investissement sont en hausse entre 80 000 et 174 000 €, permettant l'acquisition de bornes de covoiturage et l'entrée au capital de l'entreprise CITIZ.

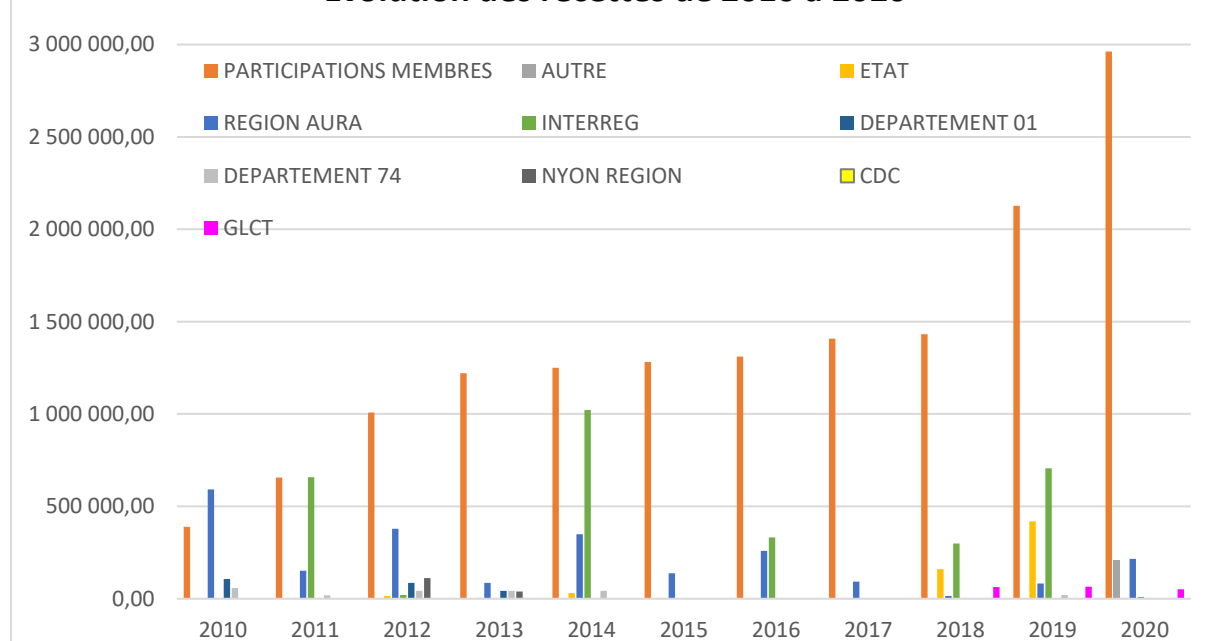
En 2021, le budget sera de l'ordre de 4 467 000 € en fonctionnement et 263 000 € en investissement, marquant, en investissement, une évolution en matière de services à la mobilité.

Evolution des budgets 2010 – 2020



La nature des missions de l'ARC, puis du Pôle métropolitain, a porté la structure, dès sa création, vers l'optimisation des recettes afin de financer un programme de travail multipartenarial ambitieux. L'éligibilité du programme de travail Grand Genève (dont les coûts sont supportés, d'une part, par les budgets des membres du GLCT Grand Genève et, d'autre part, par le budget du GLCT depuis 2013) au cofinancement européen INTERREG a permis d'optimiser le montant des recettes, composées des participations des membres, mais aussi des subventions et cofinancements issus des partenaires.

Evolution des recettes de 2010 à 2020



Depuis 2010, la part des subventions sur le compte administratif consolidé de l'ARC (budget principal et budget annexe confondus) a atteint des pics à 42,79% en 2011 et 65% en 2014. Cette part de subventions connaît néanmoins une dégradation continue depuis 2015 (19,67% en 2018). Cette tendance s'inscrit dans un paysage général moins favorable ces dernières années à l'accompagnement des dépenses de fonctionnement.

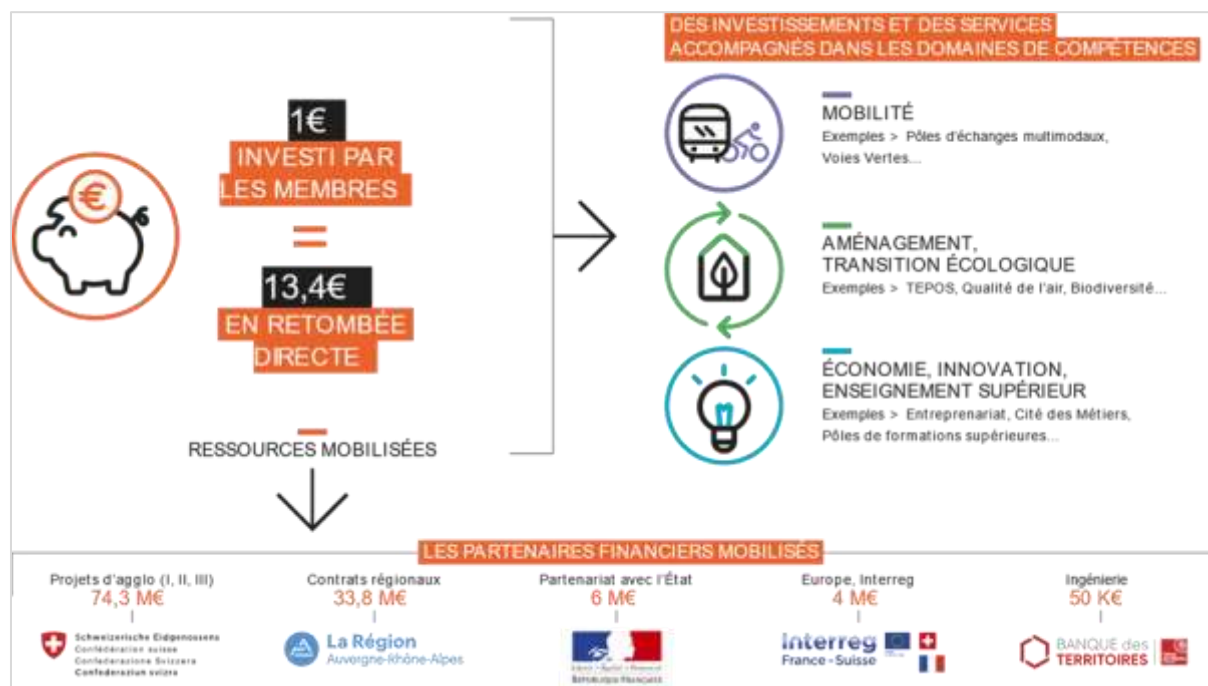
Ainsi, entre 2011 et 2016, la collectivité avait perçu 2 174 275 € de subventions dans le cadre du programme de coopération transfrontalière INTERREG. Le Pôle métropolitain a d'ores et déjà soumis plusieurs projets, en tant que chef de file, auprès du Comité de programmation INTERREG V mais ne saurait obtenir un soutien aussi massif sur les exercices à venir.

L'ARC avait également bénéficié de cofinancements significatifs de la Région Rhône-Alpes via les dispositifs contractuels régionaux liés à l'aménagement du territoire (256 000 € par an en moyenne), des Départements de l'Ain et de la Haute-savoie (respectivement 236 500 € et 206 464 € sur 5 ans). Ce n'est plus le cas aujourd'hui, la priorité ayant été donnée, notamment pour la Région Auvergne Rhône-Alpes, à l'accompagnement de l'investissement (Convention de coopération métropolitaine, Contrats d'Ambition Région...).

La collectivité, ne disposant pas de ressources dynamiques (absence de fiscalité), recherche systématiquement un support financier auprès des partenaires institutionnels pour élaborer son programme de travail. Elle poursuit le développement de politiques contractuelles, adossées à des logiques partenariales : les actions relevant de plusieurs niveaux de compétences, le montage de partenariats s'est imposé comme une solution pour la mobilisation des acteurs autour d'une démarche de projet et pour le financement des actions. Afin d'en garantir une inscription dans la durée, la collectivité formalise ces partenariats par l'établissement d'un lien contractuel autour de programmes définis conjointement. A noter que ces programmes profitent désormais majoritairement aux opérations portées par les collectivités maîtres d'ouvrages du Genevois français, plutôt qu'au programme de travail du Pôle métropolitain, caractérisé par des dépenses de fonctionnement qui suscitent une moindre appétence des partenaires institutionnels.

Le Pôle métropolitain : facilitateur de cofinancements externes

117 millions d'€ obtenus sur 10 ans



Des démarches sont toujours déployées pour rechercher des ressources complémentaires. Le Pôle métropolitain s'inscrit dans plusieurs partenariats et contractualisations aux fins de cofinancement de son programme de travail mais aussi des opérations en maîtrise d'ouvrage de ses membres :

- Les fonds européens (INTERREG, FEDER, FEADER) accessibles pour une série de démarches inscrites aux programmes de travail Grand Genève et Genevois français (ex : promotion du covoiturage, PACTE) ;
- la Caisse des Dépôts et Consignations, par le biais d'une convention triennales, afin de cofinancer certains volets du programme de travail Grand Genève et Genevois français ;
- L'Etat, au travers de la préparation du nouveau Contrat de Relance et de Transition Ecologique impliquant le Pôle métropolitain ainsi que l'ensemble des EPCI membres. D'autres appels à projet émanant de l'Etat ou de ses opérateurs (ADEME, Programme d'Investissement d'Avenir ; etc) sont également mobilisés;
- la Région Auvergne Rhône-Alpes (« Convention Air », Convention territoriale de coopération métropolitaine).

Un travail de veille et d'orientation est réalisé pour détecter les appels à projets européens, nationaux, régionaux susceptibles d'être compatibles avec le programme de travail du Pôle métropolitain et du Grand Genève, mais aussi avec les projets portés par ses membres.

L'année 2021 verra le renouvellement de contractualisations pour le Pôle métropolitain et ses membres, avec la formalisation du Contrat de Plan Etat-Région 2021-2027, la création du Contrat de Relance et de Transition Ecologique et la nouvelle programmation européenne 2020-2027.

5.2 Les ressources humaines

Les effectifs

Les effectifs ont doublé de 2010 à 2020 (19 agents). Le nombre de titulaires est passé de 5 en 2010 à 12 en 2020. Le nombre de contractuels est passé de 4 à 7 durant la même période. Le Pôle métropolitain n'a pas de contractuels en CDI.

L'augmentation des effectifs a suivi les cycles de projets et de missions portés par l'ARC Syndicat mixte puis par le Pôle métropolitain. Ainsi la création de l'ARC Syndicat mixte se traduit par une installation de la collectivité et le recrutement de plusieurs agents entre 2010 et 2011 pour atteindre un effectif de 12 agents fin 2011. Les effectifs varient peu entre 2011 et 2015, passant de 12 à 13 agents. La feuille de route politique adoptée en octobre 2014 se traduit par un nouveau cycle de projets, parallèlement à la démarche de création du Pôle métropolitain : entre 2015 et 2017, les effectifs passent de 13 à 19 agents.

L'augmentation des effectifs à partir de 2015 tient :

- à l'exercice de nouvelles missions telles que l'accompagnement de l'aménagement du territoire dans ses dimensions de planification et de transition énergétique, de la mobilité et du développement économique ;
- au renforcement de la communication de la collectivité (communication institutionnelle et communication sur les démarches thématiques portées par la collectivité).

L'aménagement du territoire et la transition énergétique ont motivé 4 recrutements entre 2014 et 2016. Ils correspondent à la montée en charge des thématiques InterSCOT et de la transition énergétique (labellisation TEPOS du Genevois français dès 2016), prises en charge par le pôle Aménagement, dans le programme de travail de l'ARC.

Le développement économique et la mobilité ont également motivé 3 recrutements (respectivement en 2014, 2016 et 2019) afin d'assumer les missions dévolues à l'ARC puis au Pôle métropolitain. Ces thématiques sont également inscrites dans la feuille de route politique adoptée en début de mandat.

Les thématiques de la mobilité et de la transition énergétique ont été animées jusqu'en 2015 par des agents mis à disposition par les Départements de l'Ain et de la Haute-Savoie, dans le cadre du Projet d'agglomération franco-valdo-genevois (opération INTERREG IV, période 2012/2015). L'ARC s'est ensuite doté de compétences propres et a procédé aux recrutements nécessaires. Une convention de partenariat avec le Département de l'Ain a été adoptée en 2019 dans le cadre du programme PACT'AIR pour la mise à disposition d'un 0.5 ETP. Le Pôle métropolitain dispose également des services d'un agent de la Communauté d'agglomération du Pays de Gex pour traiter des travaux géomatiques et cartographiques du Pôle Aménagement du Pôle métropolitain. Une convention a été signée avec la CC Pays de Gex, le 22 juin 2017.

Les besoins de la communication institutionnelle à l'égard des partenaires et du grand public, et les exigences de communication des démarches directement portées par l'ARC et le Pôle ont entraîné 2

recrutements (un recrutement sur la communication des démarches liées à la transition énergétique : Assises européennes de la transition énergétique, PACT'Air, plateforme REGENERO, TEPOS... ; et un recrutement en septembre 2019 lié à l'accroissement des compétences traitées désormais par le Pôle, au développement de la stratégie de communication, avec pour objectif une meilleure appropriation de la structure et des projets à mener à l'échelle du territoire pour les élus et le déploiement des nombreux services initiés et gérés par le Pôle incluant également l'élaboration de plusieurs stratégies et campagnes de communication visant à promouvoir et assurer leurs succès respectifs auprès de la population du Genevois français.

Le renforcement du service Démarches participatives et culture a entraîné le recrutement d'un agent en accroissement temporaire d'activité en 2019 pour l'accompagnement du Conseil Consultatif Métropolitain, le suivi et le soutien à la réalisation d'évènements tel que le Festival du Léman Express.

Le budget 2019 a autorisé la création d'un poste d'Attaché pour un renforcement du Pôle Communication (la pérennisation d'un poste (ATA) répondant à un Accroissement Temporaire d'Activité depuis 2 ans.)

En 2020 un départ en congé maternité et un besoin de renfort dans le service aménagement a entraîné le recrutement d'un agent sur un poste en accroissement d'activité en qualité de chargé de mission aménagement-habitat.

L'engagement dans l'élaboration d'un Programme d'actions concerté pour la transition écologique nommé « PACTE du Grand Genève », afin d'inscrire la transition écologique comme fil rouge de l'aménagement et de la coopération transfrontalière (Programme élaboré entre 2020 et 2021 et signé au cours des Assises Européennes de la Transition Energétique de 2022) nécessite le recrutement de deux agents en contrat de projets.

- Un chargé de mission participation pour la Transition écologique du Grand Genève,
- Un chargé de mission évènementiel et communication pour la Transition écologique du Grand Genève.

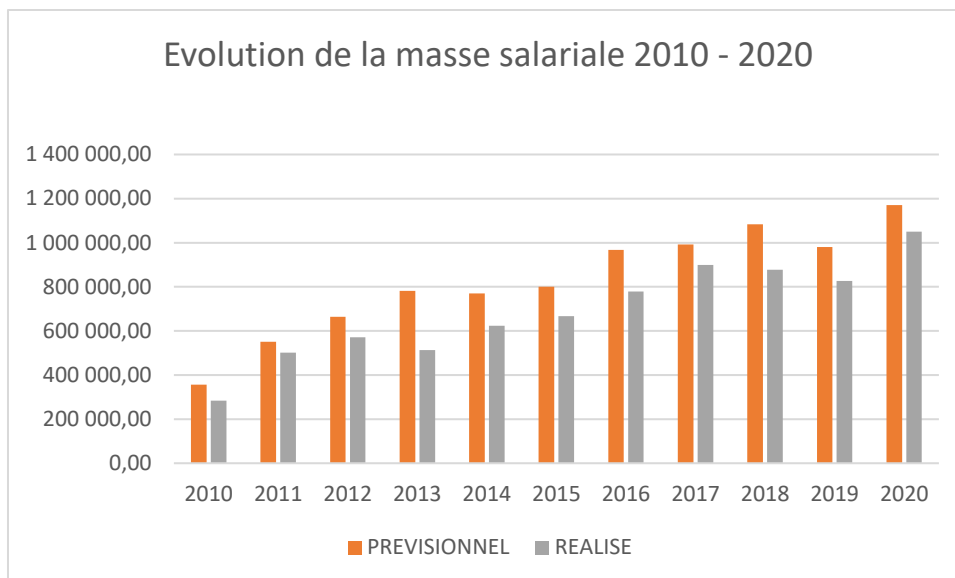
Le Pôle métropolitain compte aujourd'hui 3 postes à pourvoir (secrétaire général du GLCT Grand Genève, assistance administrative, développement économique-formation-enseignement supérieur). La collectivité rencontre, à l'image de l'ensemble des collectivités du Genevois français, des difficultés de recrutement. Ce constat et la recherche de synergies portent le Pôle métropolitain vers le développement de mutualisation avec ses membres.

A noter que l'effectif en activité compte aujourd'hui 12 femmes et 7 hommes. Il est distribué entre 1 agent de catégorie C, 2 agents de catégorie B et 16 agents de catégorie A. L'agent de catégorie C est une femme, les agents de catégorie B sont des femmes, les agents de catégorie A sont répartis entre 9 femmes et 7 hommes.

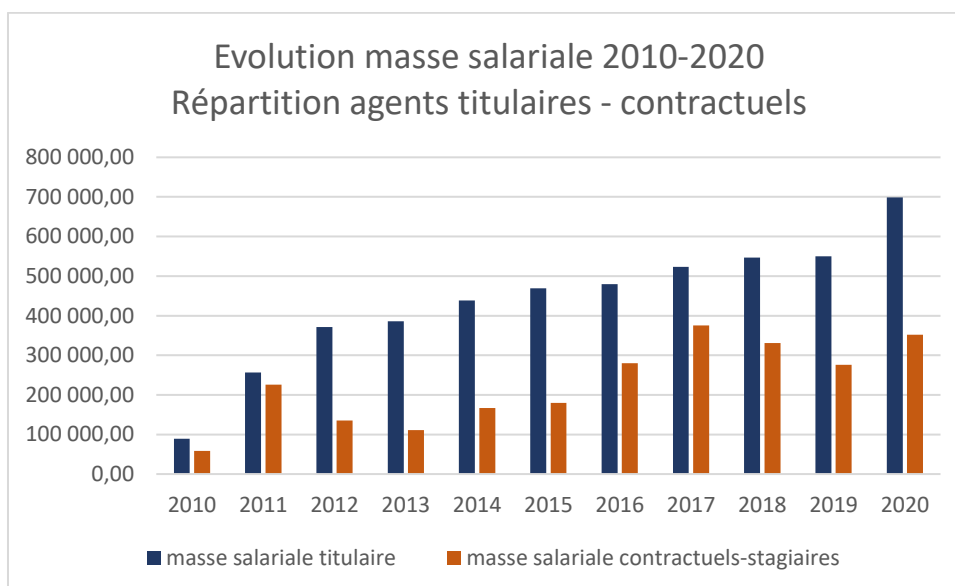
La masse salariale

ANNEE	ARC							POLE			
	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
masse salariale titulaire	89 496,94	256 814,12	371 353,43	385 902,03	438 708,43	469 497,08	479 254,63	523 300,67	546 896,02	550 089,28	698 886,17
masse salariale contractuels-stagiaires	58 792,14	225 479,70	135 267,74	111 137,99	167 035,31	179 619,73	279 755,63	375 303,45	331 134,29	276 121,02	351 905,09
TOTAL	148 289,08	482 293,82	506 621,17	497 040,02	605 743,74	649 116,81	759 010,26	898 604,12	878 030,31	826 210,30	1 050 791,26
nombre titulaires	5	7	8	8	9	9	9	11	11	12	12
nombre contractuels	4	5	4	4	4	4	6	6	6	6	7
	9	12	11	12	13	13	15	17	17	18	19
stagiaires	0	1	1	1		1	1	0	1	1	2
1 agent compté dans les 2 (titularisation)											

La masse salariale correspond à 30% du budget annuel du Pôle métropolitain, en ligne avec les caractéristiques de son activité (ingénierie, coordination). Elle évolue au gré des renforcements des ressources sur les domaines thématiques (mobilité en 2016 et 2019, transition énergétique et communication en 2017, 2019 et 2020). Elle est réalisée en moyenne à 94.41 % (le delta correspond aux postes non pourvus et aux temps non complets).



L'évolution de la masse salariale suit l'évolution des effectifs (voir supra).



A noter que le Pôle métropolitain s'est doté d'un RIFSEEP en 2017.

Organisation

Compte tenu de la croissance rapide de la Collectivité, le Pôle métropolitain a mené une réflexion sur l'organisation interne. Cette réflexion sur une réorganisation physique des services (aménagement des locaux, accès à distance du serveur, déménagement, télétravail...) a été finalisée avec le déménagement du siège du Pôle métropolitain sur au 15 avenue Emile Zola à Annemasse, en Mai 2019. Les travaux pour l'agrandissement des bureaux du Pôle métropolitain et de la salle de réunion sur le même plateau sont en cours. Ce nouvel espace sera livré à la fin du printemps 2021.

L'accès du serveur à distance et la mise en place d'une charte sur le télétravail permettent aux agents du pôle métropolitain qui en ont fait la demande et dont les missions sont compatibles de télétravailler depuis le 1^{er} novembre 2019 à raison d'un jour par semaine. Une évolution de la charte de télétravail à fait l'objet d'une délibération en date du 10 décembre 2020 autorisant les agents du Pôle métropolitain de télétravailler deux jours par semaine pour un temps plein et 1 jour pour un temps partiel.

Le Pôle métropolitain s'est doté de logiciels métiers adaptés destinés à développer le télétravail ou le travail sur des sites distants (courriers, instances, téléphone IP, plateforme collaborative...) permettant notamment de gagner en productivité.

Par rapport au contexte particulier de l'année 2020 et à l'instauration de l'état d'urgence sanitaire pour faire face à l'épidémie de COVID19, les agents du Pôle métropolitain ont alterné les périodes de télétravail intégral et de télétravail partiel.

Pour 2021, il est proposé d'inscrire aux budgets primitifs une masse salariale de 1 319 000 € (salaires, charges, indemnités des élus, tickets restaurants, CNAS, assurance statutaire) : au-delà de l'avancement de carrière (hypothèse +2%), l'effectif ne devrait pas connaître d'augmentation significative, avec un nombre d'agents inférieur à 20 (tableau des emplois). L'effectif du Pôle métropolitain en 2020 s'élève à 19 agents (hors agents mutualisés). A ce jour, 3 postes inscrits au tableau des emplois restent ouverts et non pourvus.

Le temps annuel appliqué aux agents est de 1 607 heures de travail effectif (jour de solidarité compris) soit 40 heures hebdomadaires avec récupération d'ARTT. La collectivité doit engager à terme une réflexion sur le temps de travail. Un travail doit être également mené sur la définition d'une politique d'avancement des agents afin de répondre aux remarques issues du contrôle effectué en 2017 et 2018 sur la gestion de l'ARC syndicat mixte et du Pôle métropolitain et à l'obligation au 1^{er} janvier 2021 de présenter des lignes directrices de gestion.

Indemnités des élus

L'enveloppe indemnitaire annuelle globale du Pole métropolitain du Genevois français s'élève à un montant brut de 78 555,12 €. Le Président et les Vice-Présidents ne souhaitent pas percevoir le taux maximum d'indemnités auquel ils peuvent prétendre en vertu de la loi et du règlement, le montant des indemnités de fonction du Président et des Vice-Présidents a été adopté de la manière suivante :

- Le Président : 17.32 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
- Les 7 Vice-Présidents : 8.66% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

Actions sociales

Le Pôle métropolitain recourt aux services du CNAS. Il s'agit d'un organisme de portée nationale qui a pour objet l'amélioration des conditions de vie des personnels de la fonction publique territoriale et de leurs familles. A cet effet, il propose à ses bénéficiaires un très large éventail de prestations (aides, secours, prêts sociaux, vacances, loisirs, culture, chèques-réduction...) qu'il fait évoluer chaque année afin de répondre à leurs besoins et à leurs attentes.

Sur la base de ce qui précède, il convient d'inscrire pour le budget 2021, le montant de la cotisation au CNAS au sein du budget général de la collectivité soit 3 600 €.

La collectivité participe à la garantie salaire des agents à hauteur de 50% du montant de l'assurance. Elle participe également à la mutuelle (prévoyance) des agents (participation forfaitaire selon les seuils de salaire brut). Ces participations sont inscrites au budget pour un montant de 8450 €.

Le personnel du Pôle métropolitain bénéficie de tickets restaurants d'un montant unitaire de 6 € avec une prise en charge de la collectivité à 50%, dont le montant inscrit au budget est de 15 000 €.

Ces éléments sont intégrés dans la masse salariale.

Mutualisation

Le Pôle métropolitain se veut volontariste sur le sujet de la mutualisation avec ses membres. Il s'agit de mettre en place les solutions les plus efficaces dans le but de limiter les coûts de fonctionnement au maximum. A ce titre, le recours aux compétences disponibles dans les EPCI membres est recherché lorsque cela est possible, y compris en confiant le service à une intercommunalité membre choisie par le conseil communautaire (Informatique, SIG, ...).

Le Pôle métropolitain a signé une convention avec Annemasse Agglomération le 28 juin 2017 sur la mise à disposition d'une expertise marchés publics. Cette mutualisation a connu un nouveau développement courant 2019 avec la mise en place d'une nouvelle convention qui confie au Pôle de la commande publique d'Annemasse Agglomération le traitement des marchés du Pôle métropolitain. Une convention de groupement de commande sur les fournitures et le matériel informatique a d'ailleurs été signée entre le Pôle métropolitain et Annemasse Agglomération en janvier 2019.

Une convention de mise à disposition de service a été signée à l'été 2018 pour gérer les archives de l'ARC et du Pôle métropolitain. Le Pôle métropolitain doit dorénavant s'attacher à traiter le volet

numérique et s'est manifesté pour une poursuite de la mission dans la limite des moyens disponibles des services d'Annemasse Agglomération.

De même, le Pôle métropolitain dispose des services d'un agent de la Communauté d'agglomération du Pays de Gex pour traiter des travaux géomatiques et cartographiques du Pôle Aménagement du Pôle métropolitain. Une convention a été signée avec la CC Pays de Gex, le 22 juin 2017.

Enfin, il convient de rappeler que le Pôle métropolitain avait opté en septembre 2017 pour la mise à disposition d'un ingénieur informatique de la Ville d'Ambilly, pour 10% de son temps de travail, pour accompagner les utilisateurs du réseau informatique de l'ARC et assurer la maintenance des serveurs et des terminaux. Le déménagement du siège du Pôle métropolitain sur le site de l'Etoile-Annemasse a mis fin à ce dispositif.

Dans le cadre des mises à disposition de services supports (Système d'information géographique, marchés publics, informatique), la démarche de mutualisation offre un accès à de réelles compétences d'expertise pour des coûts maîtrisés.

Il faut également souligner que le Pôle métropolitain a également conclu, en 2017, un partenariat avec le Conseil départemental de l'Ain (dans le domaine de l'environnement – mise à disposition d'un personnel du département de l'Ain au service du Grand Genève), et avec le canton de Genève (mise à disposition d'un agent du Pôle métropolitain pour assurer le Secrétariat général du GLCT).

Les apports de la mutualisation en termes de professionnalisation des services et d'efficacité du service délivré contribueront à renforcer la légitimité du Pôle métropolitain comme structure garante des intérêts du territoire.

5.3 L'endettement

L'ARC, puis le Pôle métropolitain, n'ont jamais souscrit d'emprunt. Une ligne de trésorerie a été ouverte pour le financement potentiel de besoins de trésorerie en 2019, puis renouvelée en 2020. Cette ligne a été ouverte pour un montant de 700 000 euros auprès de la Caisse d'Epargne pour une durée d'un an avec un taux de 0.50% elle a été remboursée et reconduite en 2020 pour un même montant au taux de 0.50%.

Le Pôle métropolitain ne porte pas de projet d'investissement d'envergure : il n'est pas prévu de recourir d'autre emprunt à court terme.

5. La situation financière du Pôle métropolitain

La configuration budgétaire 2021 du Pôle métropolitain poursuit la trajectoire identifiée dans les perspectives menées dans le cadre des précédents rapports d'orientation budgétaire (ROB), soit la poursuite de la baisse des cofinancements externes et la disparition, effective à compter de 2019, des marges de trésorerie.

Le Pôle métropolitain continue ainsi d'être confronté aux difficultés du cofinancement de ses missions relevant quasi-exclusivement du fonctionnement. La fin des dispositifs GPRA, INTERREG « Projet d'agglomération » et CDDRA « pesaient », chacun, l'équivalent d'1 € de cotisation. En conséquence, l'effort financier des EPCI membres du Pôle métropolitain augmente à budget constant, malgré la mobilisation de cofinancements INTERREG sur plusieurs dossiers et des négociations abouties avec la Caisse des Dépôts et Consignations (sur un soutien spécifique au programme de travail du Pôle). Le Pôle métropolitain finance désormais - sans cofinancements externes - des démarches d'intérêt métropolitain. En outre, les marges de trésorerie baissent logiquement avec la consommation croissante des reports des exercices antérieurs (2 200 000 € en 2016, 1 600 000 € en 2017, 1 120 000 € en 2018, 203 000 € en 2019, l'année 2020 a un report estimatif de 739 000 euros, la trésorerie reste néanmoins très faible à la suite de retards de paiements de fonds Interreg.

Ainsi le budget s'établira en 2021 autour de 4 467 000 € en fonctionnement et 263 000 € en investissement. La proposition de budget 2021 est stable par rapport au budget 2020 (près de 4 453 000 € en 2020) il intègre des opérations pour lesquelles le Pôle métropolitain entend assurer un service de rénovation énergétique des logements (REGENERO), dont une partie des coûts sera assumée par ses EPCI membres via un conventionnement spécifique, et le renforcement des services de mobilités nouvelles.

A l'image des exercices précédents, le budget 2021 repose pour les 2/3 sur des dépenses structurelles (de nature récurrente et consubstantielles aux missions du Pôle): ressources humaines, conventions d'objectifs pluriannuelles avec les partenaires, démarches de coordination dans les domaines de l'aménagement du territoire, de la mobilité, de la transition écologique) et pour 1/3 sur des dépenses « ponctuelles » (opérations limitées dans le temps qui n'appellent pas d'engagements financiers ultérieurs : principalement des études). Le développement continu des opérations récurrentes portées le Pôle métropolitain doit inciter à la prudence sur l'exposition de la collectivité liée à ses engagements, compte tenu de sa forte dépendance aux cofinancements et de la dégradation de ses marges de trésorerie.

Le budget 2020 sera ainsi réalisé à 72.19%, un taux qui tient compte de l'impact de la crise sanitaire.

6.1 Budget 2020 : bilan

Le budget prévisionnel annuel 2020 du Pôle métropolitain du Genevois français s'élevait à 4 453 214.63 €. Il sera réalisé comptablement à 72.19%

Ainsi, avec une dépense estimative réalisée de 3 123 594 en 2020, la réalisation enregistre une nette progression par rapport aux exercices précédents (dépense réalisée en 2014 : 1 750 000 € ; dépense réalisée en 2015 : 2 320 000 €, dépense réalisée en 2016 : 2 340 000 €, dépense réalisée en 2017 : 2 477 918,70 €, dépense réalisée en 2018 : 2 725 247.07 €) et une légère baisse par rapport aux dépenses réalisées en 2019 de 3 332 300 €.

Le report 2020 sur l'exercice 2021 devrait être de 739 000 € (dont 120 000 € de reversement de cofinancements européens auprès des partenaires concernés : départements, etc). Il est à souligner que 2020 termine un cycle de consommation des marges de trésorerie débuté en 2015 (pour rappel, le report 2015 sur l'exercice 2016 se montait à près de 2 200 000 €, celui de 2016 sur l'exercice de 2017 à 1 621 996,40 €, celui de 2017 sur l'exercice de 2018 à 1 117 469.49 €). Pour plus de garantie, une ligne de trésorerie a été ouverte pour un montant de 700 000.00 € en 2019 afin d'être mobilisée en cas de nécessité et renouvelée pour le même montant en 2020.

Les recettes sont estimées à hauteur de 3 926 210 € au 31 décembre 2020. Elles tiennent compte des versements des cotisations, de l'excédent antérieur reporté 2019 d'un montant de 363 291.11 €, et des subventions émanant des partenaires. Le résultat estimatif inscrit au compte administratif 2020 impliquera un report d'environ 739 000 sur le budget 2021.

6.2 Budget 2021 : principales caractéristiques

Un travail de priorisation a été mené afin de présenter un projet de budget 2021 à l'équilibre. Ainsi le projet de budget 2021 s'établit autour de 4 467 000 € en fonctionnement, et 263 000 € en investissement, il a été calculé sur la base du report de 739 000 euros.

Au regard du programme de travail projeté, le budget 2021 identifie les grandes masses suivantes :

Domaine	Nature des dépenses	Budget 2020	BP 2021
Mobilité	<p>Déploiement des services à la mobilité et des nouvelles mobilités : poursuite du déploiement du service d'autopartage, du covoiturage dynamique, réalisation de plans de mobilité, animations et sensibilisation.</p> <p>Préfiguration d'une AOM du Genevois français : proposition de projet de service, d'organisation, de gouvernance...</p> <p>Grand Genève : déploiement du plan d'actions pour la diminution du trafic aux petites douanes, suivi des mesures du Projet d'agglomération (PA1, PA2, PA3), élaboration du Projet d'agglomération n°4, suivi des grands projets du Canton de Genève.</p>	746 000 €	676 820€ (510 000 € de fonctionnement + 171 820 € d'investissement)

Aménagement du territoire	<p>InterSCOT et préfiguration d'un SCOT : Elaboration du Schéma métropolitain de l'habitat et du logement (SMHL), mise en œuvre du Schéma métropolitain d'Aménagement Commercial (SMAC), et du Schéma d'Accueil des Entreprises (SAE), préfiguration d'un SCOT métropolitain (gouvernance, organisation), suivi des documents d'urbanisme supra Genevois français (Schéma régional des carrières, etc.) ou des territoires voisins (refonte du Plan directeur cantonal de Genève).</p> <p>Grand Genève : Elaboration du PA4, réalisations d'études exploratoires (ex : métropole ferroviaire), suivi des grands projets Genevois, suivi de la démarche prospective à l'échelle du Grand Genève « Habiter la ville-paysage du 21ème siècle » pilotée par la Fondation Braillard.</p> <p>Centre de Ressources : développement du centre de géodonnées du Genevois français, valorisation des données issues du Système d'Information du Territoire à Genève (SITG), contribution au programme de l'Observatoire Statistique Transfrontalier (OST).</p>	211 700 €	222 000€
Transition écologique	<p>Programmes transversaux : Lancement de la démarche « Grand Genève en transitions », coordination de la mise en œuvre des PCAET des territoires, animation de la démarche Territoire à Energie Positive (TEPOS), organisation des AETE 2022.</p> <p>Energie : évolution du service de rénovation énergétique REGENERO dans la perspective de SPPEH, perspectives de développement d'énergies renouvelables.</p> <p>Qualité de l'Air : mise en œuvre du Fonds Air-ENR, mise en œuvre du programme d'actions transfrontalier Pact'Air dont poursuite de l'outil de communication Air2G2, adhésion ATMO.</p> <p>Biodiversité : Organisation de l'évènement « La nuit est belle » et mise en place d'outils d'observation commun à l'échelle du Grand Genève. Candidature à « Territoire Engagé pour la Nature ».</p> <p>Alimentation et circuits courts : préfiguration d'un Projet alimentaire territorial pour une candidature en 2022.</p>	623 000 €	673 000 €
Développement économique, innovation, ESR	<p>Planification - stratégie : Elaboration d'un pacte économique permettant de réorienter les actions du Pôle métropolitain vers une économie positive. Mise en œuvre d'actions du Schéma d'accueil des entreprises telles que des expérimentations pour l'économie circulaire ou les études de faisabilité de conciergerie d'entreprises.</p>	625 350 €	655 181 €

	<p>Accompagnement des domaines d'excellence du Genevois français : habitat durable, solidarités, sports Outdoor, industrie du futur ...</p> <p>Promotion du territoire : orienté principalement vers l'endogène, avec l'organisation ou la participation à divers événements (Hackaton-DXO, Tables rondes du Grand Genève, etc.) et réalisations de vidéos promotionnelles.</p> <p>Déploiement de la stratégie de développement de l'Enseignement Supérieur-Recherche « Grand Forma » dans le Genevois français : renforcement de l'offre de formation et de la mobilisation des acteurs, adhésion au Club des Entreprises et Fondation de l'Université Savoie Mont Blanc.</p> <p>Développement de la Cité des Métiers du Grand Genève.</p>		
Gouvernance	<p>Participation au fonctionnement et programme de travail du GLCT Grand Genève. Elaboration de la démarche Grand Genève en transitions.</p> <p>Elaboration de la feuille de route du mandat.</p> <p>Politiques partenariales : Mobilisation des dispositifs pour le financement des projets du territoires : CRTE, CPER, infrastructures de mobilité (PA).</p>	337 000€	250 000 €
Communication	<p>Mise en place et récurrence de supports à destination des élus du Genevois français (enjeux, principales actions et rôle du Pôle métropolitain), avec objectif de simplification et synthétisation des contenus.</p> <p>Promotion des services développés à l'attention du grand public, avec une communication dédiée selon les territoires.</p> <p>Accentuation de la présence en ligne du Genevois français avec supports numériques / vidéos.</p> <p>Engagement de participation et communication pour le volet « Grand Genève en transitions », à l'échelle transfrontalière (projet Interreg).</p> <p>Préparation d'évènements culturels transfrontaliers pour la valorisation du Léman Express, conception d'une nouvelle exposition itinérante transfrontalière.</p>	242 000 €	290 000 €
RH	Masse salariale	1 170 349 €	1 319 000€

Charges de structure	Frais de fonctionnement, investissement (mobilier, bureautique), prestations informatiques, services mutualisés hors écritures ordres	320 290 €	269 500 €
-----------------------------	---	------------------	------------------

A noter que les charges de personnel et de fonctionnement représentent respectivement près de 1 319 000 € et 244 500€, en ligne avec un budget 2021 qui marque le renforcement des domaines de de la transition écologique (Grand Genève en transitions) et intègre les indemnités des élus.

Les recettes sont essentiellement composées des participations des membres du Pôle métropolitain (près de 3 004 500) et de subventions (ADEME, FEDER, Région Auvergne Rhône-Alpes, Caisse des Dépôts...) pour un montant estimé de 773 000 € et de l'excédent estimatif 2020 de 739 000 €.

Pour mémoire, en 2020 une augmentation est intervenue après 5 années de stabilité du montant de cotisation (3,47 €) et d'une augmentation en 2019 à 5.07 € par habitant et par an.

Ainsi, les ressources du Pôle métropolitain reposent d'abord sur les cotisations de ses membres. Ces dernières se monteraient, en 2021, à 3 004 500 €. Ces ressources propres permettent de couvrir la masse salariale, les charges de fonctionnement et la cotisation GLCT Grand Genève (près de 1 673 500 €) et une partie du programme de travail. Le programme de travail 2021 du Pôle métropolitain est estimé à 2 767 000 €. Il reste toutefois dépendant de la mobilisation de recettes externes (cofinancements des partenaires sur le programme autofinancé par le Pôle : près de 773 000 € attendus en 2021). Le report financier de l'exercice antérieur est estimé à 739 000 €.

Le Pôle métropolitain reste par ailleurs investi dans des démarches de mutualisation auprès de ses membres (SIG, Marchés publics...) afin d'optimiser les coûts.

La proposition de budget 2021 signe une année de transition et de redéfinition des priorités de mandat. Cette année s'inscrit donc en continuité des actions engagées ainsi qu'en préfiguration de nouvelles actions qui sont encore en cours de définition. Dans le cadre du Débat d'orientation budgétaire 2021, il est donc proposé de maintenir la cotisation des membres du Pôle métropolitain à 7 € par an et par habitant. La définition de la feuille de route permettra d'élaborer une prospective budgétaire pour le mandat.

6. Budget 2021 : propositions

Dans le cadre du Débat d'Orientation Budgétaire, les pages suivantes présentent, pour chaque domaine d'action du Pôle métropolitain, une synthèse des objectifs et actions proposées ainsi que leurs évaluations tant en termes de dépenses que de recettes. Ces éléments suivent les prescriptions de la feuille de route et s'organisent autour des notions de stratégie d'action, d'accompagnement à la mise en œuvre et des outils de développement nécessaires à l'observation territoriale et à la prospective.

Ces propositions s'élèvent à :

Budget Primitif

Fonctionnement : 4 467 000 euros

Investissement 263 000 euros

Propositions de contributions pour le Budget Primitif 2021

La contribution est portée à 7 euros / habitants.

7. Traduction budgétaire du programme de travail

Le rôle de du Pôle métropolitain est de construire les stratégies et d'accompagner les projets nécessaires au développement du Grand Genève et du Genevois français. Le Pôle métropolitain joue un rôle d'impulsion et de coordination des politiques publiques en termes de mobilité, d'aménagement du territoire, de transition écologique, de développement économique et de promotion du territoire.

Le Pôle métropolitain n'est pas doté de véritables capacités d'investissement et assume des fonctions de coordination, d'études et d'accompagnement basées sur un budget de fonctionnement dont les principaux postes de dépense s'incarnent dans les prestations, les études et recherches ainsi que les charges de personnel et d'administration générale.

A. Gouvernance

Les objectifs :

- ✓ Structurer le territoire et renforcer notre action sur des enjeux métropolitains (Genevois français et Grand Genève) ;
- ✓ Développer les politiques partenariales au service des projets du territoire et des EPCI membres ;
- ✓ Assoir et faire vivre le schéma de gouvernance de l'agglomération transfrontalière : GLCT Grand Genève, Forum d'agglomération. Elaborer le Projet de territoire du Grand Genève sous la forme d'un programme d'actions concerté pour la transition écologique - « Grand Genève en transitions ».

Budget primitif

1,2 ETP

	Dépenses	Recettes
Gouvernance du Pôle métropolitain		
Pôle métropolitain : Conseil juridique /séminaires / AMO/ évolution nouveau mandat	70 000	0
Politiques partenariales	40 000	0
Le Pôle métropolitain au sein du Grand Genève		
« Grand Genève en transitions » - PACTE- Programme d'actions concerté pour la Transition écologique du Grand Genève	20 000	0
Adhésion GLCT 2021, AETE, adhésions et partenariats divers (MOT, etc.)	120 000	90 000
TOTAL	250 000	90 000
Autofinancement : Pôle métropolitain 160 000€		

B. Mobilité

Les objectifs :

- ✓ Faciliter l'émergence de nouveaux services à la mobilité (autopartage, déploiement de lignes de covoiturage dynamique, plans de mobilité entreprise).
- ✓ Mettre en œuvre le schéma métropolitain de mobilité et préfigurer une Autorité Organisatrice des Mobilités : Charte, PACTE, proposition d'un projet de service et hypothèses d'organisations et de financements) ;
- ✓ Compléter la stratégie mobilité du Grand Genève, accompagner la mise en œuvre du Projet d'agglomération et élaborer des scénarios sur le financement d'infrastructures de mobilité par Genève, préparer le Projet d'agglomération n°4.

Budget primitif

RH : 2 ETP

	Dépenses	Recettes
Schéma métropolitain de la mobilité et préfiguration AOM		
Préfiguration AOM, animation réseau technique, réseau d'acteur adaptation LOM	210 000	
Mobilités nouvelles & Conseils mobilité		
autopartage	86 820	50 274
covoiturage	150 000	15 000
coworking : tiers-lieux	10 000	
PDIE, PDA	50 000	90 000 (dispositif PENDAURA)
PENDAURA (accès à la mobilité)	90 000	30 000
Extension VéloPartage	30 000	
Stratégie mobilité du Grand Genève		
Enquête Grand territoire	30 000	
Suivi des études Grand Genève et des chantiers majeurs (schéma cyclable, concept ferroviaire...)	20 000	
TOTAL	676 820	185 274
Autofinancement Pôle : 491 546 €		

C. Aménagement du territoire

Les objectifs :

- ✓ Préfigurer le SCOT du Genevois français : élaboration du schéma métropolitain de l'habitat et du logement, conseils juridique et gouvernance pour préfigurer le SCOT, mise en œuvre du schéma d'accueil des activités et du schéma métropolitain d'aménagement commercial.
- ✓ Approfondir la stratégie d'aménagement du territoire à l'échelle du Grand Genève : élaboration du PA4, réalisations d'études exploratoires (métropole ferroviaire, enquête consommation, Habiter la ville paysage du 21^{ème} siècle, etc.)
- ✓ Se doter des outils et des données indispensables à l'analyse des tendances à l'œuvre sur le territoire : études territoriales et thématiques, outils cartographiques et statistiques.

Budget primitif

RH : 3 ETP

	Dépenses	Recettes
Préfigurer le SCOT du Genevois français		
Conseil juridique et préfiguration SCOT	55 000	
Schéma métropolitain de l'habitat et du logement	50 000	
Approfondir la stratégie d'aménagement du Grand Genève		
Métropole ferroviaire	30 000	
Programme de travail GG(prospective démographique, commerce...)	30 000	
Etudes exploratoires (Fondation Braillard, Territoire la Suite, etc.)	30 000	
Observer et analyser		
Base de données, cartographies et SITG	10 000	
Données statistiques (Observatoire Statistique Transfrontalier)	17 000	
TOTAL	222 000	0
Autofinancement Pôle : 222 000€		

D. Transition écologique

Les objectifs :

- ✓ Porter des programmes transversaux : Lancer la démarche « Grand Genève en transitions », coordonner la mise en œuvre des PCAET des territoires, animer la démarche Territoire à Energie Positive (TEPOS), organiser les AETE 2022.
- ✓ Energie : Faire évoluer le service de rénovation énergétique REGENERO dans la perspective de SPPEH, développer les filières d'énergies renouvelables.
- ✓ Qualité de l'Air : mettre en œuvre le Fonds Air-ENR, et le programme d'actions transfrontalier Pact'Air, poursuivre l'adhésion ATMO.
- ✓ Biodiversité : Organiser l'évènement « La nuit est belle » et mettre en place des outils d'observation commun à l'échelle du Grand Genève (Trame noire). Préparer une candidature à « Territoire Engagé pour la Nature ».
- ✓ Alimentation et circuits courts : préfigurer un Projet alimentaire territorial pour une candidature en 2022.

Budget primitif

2 ETP

	Dépenses	Recettes
Stratégie globale de transition écologique		
Démarche TEPOS, Coordination PCAET, étude filières	50 000	2 000
Biodiversité -trame noire du Grand Genève	20 000	
AETE 2022	50 000	32 500
Projets et services		
Plateforme REGENERO		
Socle et Niveau 1	210 000	30 000
Niveau 2	180 000	180 000
Fonds Air-ENR	10 000	
PACT'AIR : AIR2G2 et Aeropair	30 000	
Agriculture : Programme d'approvisionnement territorial	50 000	35 000
Partenariats		
ATMO Air Rhône-Alpes	73 000	
TOTAL	673 000	279 500
Autofinancement Pôle : 393 500€		

E. Développement économique et formation

Les objectifs :

- ✓ Redéfinir les priorités d'actions pour le Pôle métropolitain et mettre en œuvre le Schéma d'accueil des entreprises ;
- ✓ Accompagner les domaines d'excellence du Genevois français et promouvoir le territoire.
- ✓ Développer l'enseignement supérieur.

Budget primitif

2 ETP

	Dépenses	Recettes
Stratégie globale		
Feuille de route économie – Pacte économique	45 000	
Accompagner les domaines d'excellence		
Solidarités, habitat durable		
Habitat durable innovales	77 381	17 000
Animation filières Sports		
OSV	21 500	
Animation eco circulaire en ZAE	5 000	
Conciergeries services éco-responsables	15 000	
Industrie du futur		
Mont Blanc Industries (Mont-Blanc Excellence)	44 800	
Industrie écologique	35 000	
Numérique		
Geofab et geofab 2	10 000	
DXO Digital dont Hackaton	31 500	
Animation French Tech French Impact	42 500	
Digital Tour Grand Genève	12 000	
Promotion économique		
Brochure éco	3 000	
Tables rondes Grand Genève	7 500	
Attractivité endogène et Forum d'affaire franco-suisse	20 000	
Enseignement supérieur - formation		
ESR Grand Forma	70 000	
Cité des Métiers / Digipro	94 000	70 500
Club des entreprises	9 000	
Fondation USMB	107 000	
TOTAL	655 181 €	87 500 €
Autofinancement Pôle : 567 681 €		

F. Communication et identité territoriale

Les objectifs :

- ✓ Développer la communication du Pôle métropolitain avec un discours de promesse devenu un discours de preuve :
 - communication institutionnelle à renforcer, simplifier les messages et accompagner les élus sur les enjeux, sujets/actions majeurs et le rôle du Pôle métropolitain
 - communication de marques à travers la valorisation des services auprès des publics cibles.
- ✓ Renforcer la communication sur la réalité du Grand Genève, avec comme vecteur les réalisations concrètes transfrontalières ;
- ✓ Faire de la culture un moyen de cohésion et de promotion du transfrontalier ;
- ✓ Développer la participation sur les volets transfrontalier et transition écologique, notamment à travers « Grand Genève en transitions ».

Budget primitif

5 ETP

	Dépenses	Recettes
Stratégie		
Développement de la stratégie de communication	10 000	
PACTE participation et communication	80 000	52 000
Sites internet & extranet maintenance et développement	20 000	
Relations presse + revue presse+ partenariats presse	18 000	
Campagne frontaliers suisses	15 000	
Outils de promotion du territoire et des projets		
Vidéos	15 000	
Prestations graphiques	20 000	
Publications et Impressions + rapport activité	16 000	
Photothèque	4 000	
Objets publicitaires	5000	
Réseau Conseils de développement	5000	
Evènementiels		
Culture (expos, évènements, ouvrages)	32 000	
Evènementiel Léman express	50 000	
TOTAL	290 000 €	52 000€
Autofinancement Pôle : 238 000 €		

H. Domaine d'actions : Frais de personnel

Budget primitif

	Dépenses	Recettes
Postes	1 319 000€	78 438 €
Autofinancement Pôle : 1 240 562€		

Répartition du Personnel

Budget principal

Fonction	Pourcentage
1 Directeur	100%
1 Responsable de pôle Administration Générale / Politiques contractuelles/ Secrétaire général du GLCT Grand Genève	100 %
1 Responsable Finances / Comptabilité / RH	100%
1 Chargé(e) des Assemblées et Administration générale	100%
2 Assistant(e)s administratif(ves) (1 poste non pourvu)	100%
1 Chargé de mission Politiques partenariales	100%
1 Chargé de mission Economie	100%
1 Chargé de mission Formation/ESR (recrutement en projet)	100 %
1 responsable du pôle Communication / Participation	100%
1 chargé(e) de mission communication	100%
1 Chargé(e) de mission Culture	50%
1 chargé de mission évènement communication PACTE (recrutement en cours)	100%
1 Chargé(e) de mission Communication participation PACTE	100%
1 chargé(e) de mission communication TEPOS	100%
1 Responsable du pôle Développement territorial	80%
1 Chargé(e) de mission Aménagement du territoire	100%
1 Responsable Mobilité	100%
1 Chargé(e) de mission Mobilité	90%
1 Chargé de mission Transition écologique	80%
1 Chargé de mission Transition écologique	100%

1 accroissement d'activité aménagement habitat	80%
2 Stagiaires	100%

I. Domaine d'actions : Administration générale

Budget Principal : fonctionnement

	Dépenses	Recettes
Charges à caractère général	244 500€	3 004 500€ (cotisations membres)
Virement section investissement	160 407€	
amortissement	26 850€	
<i>Reserve pour annulation recette programme pactair 2017</i>	120 000€	
<i>Report 2020 estimé</i>		739 000 (dont 120 000 € pactair 2017)
TOTAL	4 465 938 €	4 465 938 €

Budget principal : Investissement

	Dépenses	Recettes
Déficit d'investissement reporté	66 411	
Virement section fonctionnement		93 996
Logiciels, matériel, mobilier	25 000	
Bornes covoiturage (dans le programme de travail mobilité)	100 000	
Achat véhicules (dans le programme de travail mobilité)	71 820	50 274
Amortissement		26 850
Régularisation du déficit		66 411
Remboursement FCTVA		25 700
TOTAL	263 231 €	263 231 €